

N°156
Février 2024














La Lettre de Bricon



Hervé et ses jeunes lecteurs au Groupe scolaire

Bulletin communal de liaison et d'informations

MEMENTO PRATIQUE

	Gendarmerie	03.25.32.90.16
	Pompiers	18
	SAMU	15
	Cabinet Médical Châteauvillain	03.25.32.95.50
	Groupe scolaire	03.25.31.09.82
	Centre de loisirs, cantine	03.25.31.08.74
	Médiathèque	09.64.45.07.03
	SDED 52	03.25.35.09.29
	Centre des finances Publiques	03.25.30.20.80
	CC3F	03.25.01.38.53
	Adresse mail : cc3f@wanadoo.fr	
	Site internet : http://communaute decommunes des 3 forets.com	
	Mairie Bricon	03.25.03.01.92
	Adresse mail : bricon.mairie@wanadoo.fr	
	Site internet : http://mairie-bricon.fr	
	CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement :	
	03 25 32 52 62	 caue@haute-marne.fr

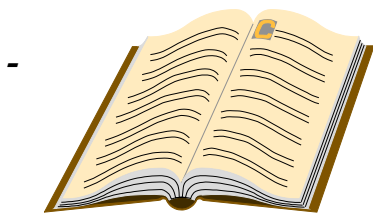
HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE DE BRICON

- Lundi de 17h à 18h30
- Mardi de 10h30 à 12h
- Jeudi de 17h à 19h

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MEDIATHEQUE

- Lundi et mercredi de 14H à 17H
- Samedi de 9H à 12H et de 14H à 17H

Etat civil



Naissances:

*Gabriel au foyer de Ines DEHON et Julien THEVET.
Maydo au foyer de Remy ROMAIN et Mandy ROUQUETTE.
Toutes nos félicitations aux heureux parents*

Décès:

Madame SEVRETTE Evelyne née RAISIN (10 janvier 2024)

*Madame RIGOLLOT Lucette née CLOUET (20 février 2024)
Nos plus sincères pensées pour ces familles*

Les vœux du Maire

Mesdames et messieurs

2023 ne nous aura pas apporté que paix et sérénité. Les différents conflits qui ont perduré et ceux qui ont été déclenchés, ainsi que les attaques et les menaces terroristes en France et en Europe, nous ont imposé un contexte affligeant.

Outre la situation mondiale, notre quotidien lui-même est affecté par des conséquences sur notre économie. L'inflation qui reste à un niveau élevé, les prix de l'énergie qui ont largement augmenté, impactent le pouvoir d'achat de la population, le fonctionnement des entreprises ainsi que des collectivités.

Bricon un village dynamique avec ses commerces, qui apportent chaque jour le service aux habitants à notre commune, avec son groupe scolaire issu d'une politique volontariste et visionnaire des élus des communes de Bricon ,Blessonville et Braux le châtel qui propose aux familles des services d'accueils scolaires et extrascolaires, mais comme vous le savez est difficulté avec une prévision de fermeture de classe pour la prochaine rentrée, sa caserne de pompiers et ses pompiers volontaires essentiels aux missions de plus en plus nombreuses et diverses, ses associations qui animent notre village.

Celui-ci accueille suivant les derniers chiffres de l'INSEE une population de 435 habitants. En 2023 nous avons enregistré 8 naissances.

Le bilan financier de la commune bon, Certes nous avons bien entendu une dette et une capacité d'autofinancements qui n'est pas optionnel, des investissements raisonnés mais aucune augmentation des taux d'imposition l'année passée et ainsi que les années précédentes avec une volonté de préserver les ménages.

En 2023 nous avons effectué Les réalisations suivantes.

Eclairage public rue de Verdun et impasse des tilleul pour un montant de 9500 € pour la commune

Réhabilitation du réseau d'assainissement, de la station d'épuration lagunage qui était devenu prioritaire pour rappel le montant des travaux s'élève à 1 316 000 € TTC hors subventions de son côté la collectivité à emprunter à hauteur d'un prêt relais de 800 000 € en attente de paiement des subventions et un autre prêt de 200 000 € à long terme.

J'exprime ma reconnaissance aux différents acteurs qui nous ont apporté leur soutien tant administratif, logistique et surtout financier sur ces différents projets communaux :

L'État avec la DETR, le Département, l'agence de l'eau, le GIP, le bureau d'étude BEREST.

Le SDED52 pour l'éclairage public.

Sans ces partenaires il n'est pas possible de réaliser ces opérations.

Enfin, nous avons persévérer et maintenu l'offre culturel aux habitants avec l'ouverture de la médiathèque en septembre avec l'arrivée de monsieur TESTART Hervé.

La commune a, par ailleurs, continue d'apporter son soutien direct et indirect à l'ensemble de ses associations car elles sont indispensables à notre vie locale. J'adresse un très grand merci aux présidentes et présidents et membres des associations.

Pour conclure ce bilan 2023, je remercie celles et ceux qui y ont contribué. Je tiens à saluer et à remercier chaleureusement, pour leur travail, leur dévouement, et leur engagement, Les différents acteurs et partenaires qui nous ont apportent leur soutien administratif, juridiques aux différents projets communaux

L'appui de la communauté de communes et le réel avantage pour un maire de partager avec les autres maires des problématiques sans cesse nouvelles.

Les adjoints ainsi que tous les conseillers municipaux. S'engager sur un mandat municipal exige une grande disponibilité, et je tiens aussi à remercier leurs conjoints et leurs enfants pour leur acceptation de renoncer à ce temps familial.

Quels sont les projets pour 2024 ?

Certains se dessineront au fil de l'eau même s'il faut faire face comme chaque année à une baisse voir au mieux un maintien du budget global de la commune.

Il nous faut, bien entendu, assurer les frais de fonctionnement que nous cherchons à réduire au maximum, honorer nos dépenses obligatoires sur les investissements déjà réalisé (aménagement sécurité RD65- caserne de pompiers et équipement sportifs-la conduite d'eau pour le groupe scolaire)

Néanmoins, nous essaierons de poursuivre nos investissements dans la mesure des capacités et toujours en sollicitant les aides et subventions de l'État, du département et de la Région, voire quand cela se justifie de l'Europe.

2024 sera rythmée par la finalisation du programme de travaux d'assainissement qui devrait prendre fin en mars ou avril. L'opération de MDE de l'éclairage public pour un

montant sur l'ensemble du village pour un montant estimé à environ 25 000 € de reste à charge.

Puis au fil de l'eau il sera proposé au conseil municipal de se positionner et prioriser les propositions suivantes.

- La réhabilitation et conformité des bâtiments communaux, réfléchir au maintien ou diminution du nombre de bâtiments.
- La sécurité suite à l'étude du trafic routier faite avec le conseil départemental
- La mise en place de défibrillateur
- l'éclairage du pôle scolaire et petite enfance.
- L'aménagement de l'espace urbain de la voirie, la signalétique
- Persévérer pour accueillir une offre de commerce ou service dans les locaux situés aux Rez-de-chaussée de la salle des fêtes
- l'étude de ruissellement à finaliser

Mais pour poursuivre ce chemin notamment nous devons fixer des priorités et faire des choix et faire des choix c'est reconnaître le fait qu'on ne peut pas tout avoir ni tout faire en même temps.

La communauté de communes sera aussi partie prenante en 2024 pour l'attractivité du territoire et de la commune avec la construction de la micro crèche intercommunale à côté du groupe scolaire.

Sur ce dossier, le lancement des consultations devraient de faire très prochainement, puis viendra l'analyse des offres, le choix des entreprises retenues, à cela s'ajoutera les délais administratifs et si tout va bien nous pouvons espérer un début des travaux en cours de cette année.

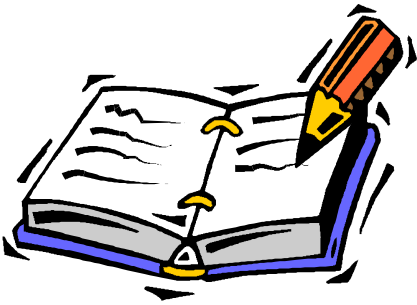
Prochainement, les espaces France Services de CHATEAUVILLAIN et ARC EN BARROIS qui viennent d'être labélisés et seront ouvert, un espace d'accueil touristique avec la réalisation d'une aire d'accueil pour les campings cars sur le site le chameau

Chères habitantes, chers habitants, ne doutez pas que nous mettrons tout en œuvre pour que la commune et notre territoire continue à prospérer et à évoluer et rester dynamique.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous, Mesdames, Messieurs, une belle année 2024 qui je le souhaite vous apportera bonheur, prospérité et surtout santé à vous et à tous vos proches.

Le Maire

Un mot de notre ancien « Rédacteur en chef »



Conseiller municipal durant quatre mandats et demi, j'ai eu l'honneur d'être élu par les Briconnais dès 1995. J'ai eu le plaisir et le privilège de servir la commune aux côtés de Jacques Voirin, que nous regrettons tous, de Catherine Baës puis de Franck Duhoux. J'ai été l'adjoint de ces trois grands Briconnais. Beaucoup de choses se sont passées durant ces 28 ans et demi. Je ne les citerai pas ici, mais je tiens à revenir sur ce que j'estime être ma contribution peut-être la

plus tangible, la plus utile : la *Lettre de Bricon*.

J'ai pris la succession de monsieur Voirin et de madame Brisard, qui habitait au croisement de la rue Maréchal Leclerc et de la rue de Lattre. C'était le numéro 44...Une petite galère à l'époque puisque c'était encore le temps de la machine à écrire et des corrections au Tipex! Le petit journal n'était pas encore au format A4 mais plié en deux puis agrafé, ce qui demandait, avec une photocopieuse rudimentaire, pas loin de deux jours d'édition...Nous sommes passés au format actuel avec l'avènement de l'informatique, ce qui a également été l'occasion d'un toilettage de la couverture ainsi que d'un changement de titre et de style de photo de couverture. Aujourd'hui, la confection d'un numéro équivaut, avec l'habitude, à une demi-douzaine d'heures de travail, auxquelles il faut encore ajouter l'édition et la distribution.

Au moment du numéro 100, j'étais correspondant pour le JHM. Un bel article avec photo est donc paru pour fêter l'événement. Nous en sommes aujourd'hui au numéro 156 et j'espère de tout cœur que l'élan donné va persister. Nous savons bien qu'une partie de la population ne lit pas notre Lettre, mais combien râleraient si elle ne paraissait plus ? Ceux qui prennent le temps de la consulter y trouvent tout ce qu'il faut savoir sur ce qui s'est passé et va se passer dans notre commune.

Je tiens, pour terminer, à remercier du fond du cœur ceux qui ne m'ont jamais lâché lorsque, chaque trimestre, je les contactais : la directrice de notre école, les P'tits Loups, l'USB, la médiathèque et ses différents responsables, Astrid pour le centre de loisirs et auparavant Sabrina Mourot, les sapeurs-pompiers, l'Europe, monsieur Patrick Lagrange et monsieur Claude Prestat. J'espère que je n'en n'oublie pas...Merci également à tous ceux et à toutes celles qui ont assuré impression et distribution tout au long de ces années puisque je me cantonnais le plus souvent à la rédaction et à la confection elle-même des différents numéros. Je pense, et là j'en oublie forcément, à Brigitte Bourgeois, à Jean-Gabriel Martin, à Gérard Déchanet, à Franck Fabre, à Patrick Checchi ou encore à Christelle Devitry..

Bon vent à la *Lettre de Bricon* !

Etienne Henry

Etienne a donc pris sa retraite du "Petit Journal", comme il disait. Pour nous qui reprenons son œuvre, c'est toute une histoire qu'il faut prolonger. Espérons que nous serons à la hauteur. En tous cas les remerciements de Monsieur le Maire, de tout le Conseil Municipal et, sans nous tromper, de tous les habitants de ce village vont vers lui en même temps que nos meilleurs vœux. Encore merci Etienne !

Lucie Gaucherot reçoit le titre de maître artisan.

C'est un titre qui fait toute la fierté de notre coiffeuse installée à bricon au sein du salon Lucie C' dans l'hair.



C'est lors de la fête des métiers qui a été célébrée au début du mois de décembre à Froncles que la coiffeuse de 53 ans s'est illustrée en recevant le titre de Maître Artisan. Ayant débuté dans le métier en tant qu'apprentie en 1986 à Nogent, elle peut désormais s'enorgueillir, d'avoir 37 ans d'expérience dans la profession. Ayant exercé à Bourmont à Chalon-sur-Saône puis à Chaumont et à châteauvillain ; c'est en 2009 qu'elle décide de franchir le cap et s'installe à son compte dans le village de bricon où elle crée son Salon . Une manière de poursuivre un parcours déjà bien rempli. Diplômée d'un CAP coiffure en 1988, elle obtient une mention coloriste permanentiste en 1990 puis enchaîne avec un brevet de maîtrise en 1999. Les formations professionnelles viennent depuis parfaire ce parcours. « Je continue à me perfectionner en effectuant de nombreux stages organisés par le centre de formation Elypse Design avec pour formateur Franck Fallean, Stéphane Piccioni et Alexandre Shoettel, champion du monde » souligne Lucie Gaucherot pour qui la coiffure est « un métier d'art et de passion ». Une passion qu'elle transmet également en accueillant de nombreux stagiaires de collège et de lycées

mais aussi en faisant partie de jury d'examen au CFA de Chaumont pour les CAP dames. « Le titre de Maître Artisan représente la plus haute distinction qu'il est possible d'attribuer à un artisan. Il est attribué directement par le président de la Chambre des métiers et de l'artisanat aux chefs d'entreprises éligibles à ce titre » explique avec enthousiasme la coiffeuse qui est fière de « cette belle reconnaissance de toutes ces années ». « C'est un titre d'honneur pour tout artisan qui reçoit ce titre de maître artisan et une reconnaissance professionnelle importante. Il permet de mettre en avant le savoir-faire et l'expérience du professionnel auprès de sa clientèle ; un gage de sérieux et de performance pour les clients ». Complète la professionnelle qui justifiait d'un certain niveau d'expérience et de compétence « J'ai présenté un dossier attestant de mes compétences et de mon expérience professionnelle auprès du centre de formation des entreprises de la Chambre des métiers et de l'artisanat. Ensuite, le jury a évalué mon dossier ». Et cette évaluation a été couronnée de succès. La professionnelle n'en oublie pas pour autant de remercier Catherine Baës, maire de bricon en 2009 qui a permis la création et l'ouverture de son salon ; la commune de bricon ; la CMA de Haute-Marne et sa présidente Caroline Tripier pour son accompagnement ; mais aussi Laurence Robert Dehault, députée de la haute Marne et Stéphane Martinelli président de l'agglomération de Chaumont pour leurs discours lors de la fête des métiers : Ainsi que toutes les personnes qui l'ont aidé à cette réussite et bien sûr sa clientèle qui lui accorde toute sa confiance.

(Article de notre correspondante locale du JHM : Catherine Jeanson) .

Au restaurant l'EUROPE



Une soirée spectacle est prévue le **16 mars à 20 heures** au restaurant l'Europe. Passez directement à l'établissement ou téléphonez au 03 25 31 06 08 pour réserver votre table. Situations féminines sur un air d'accordéon... à partir d'une chanson de Régine !

France Alzheimer

Si vous êtes une personne qui accompagnez un proche, malade d'Alzheimer ou qui présente des troubles apparentés, vous pouvez bénéficier gratuitement d'une formation d'aidant. Cette formation est animée à Arc-en-Barrois par un binôme comportant un psychologue et un bénévole.



**L'association FRANCE ALZHEIMER 52 organise
Une formation des Aidants.**

Les dates sont les suivantes :

19 février, 11 mars, 25 mars, 8 avril, 15 avril, 6 mai 2024 de 14 h à 16 h 30

20 juin 2024 Réunion de suivi de 14 h à 16 h.

- Module 1- Connaître la maladie d'Alzheimer
- Module 2- Communiquer et comprendre
- Module 3- Accompagner au quotidien
- Module 4- S'informer sur les aides possibles
- Module 5 - Être l'aidant principal
- Module 6 – Préparer l'entrée et vivre établissement

Mairie 2 place Moreau à ARC EN BARROIS

Formation gratuite animée par une psychologue et un bénévole formé.

Les patients peuvent être pris en charge si besoin.

Contact au 03 25 01 27 79 pour tout renseignement.

Urbanisme

Demandes de travaux, permis de construire: comprendre les mécanismes de l'urbanisme

La Commune est dotée d'un **Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)**, document arrêté par délibération du conseil Municipal du 07 février 2008 et approuvé par le Conseil Municipal. Il est opposable aux tiers après enquête publique et formalités diverses, depuis mars 2009. Ce document, le PLU,

permet à la Commune d'arrêter ses propres règles de constructibilité (en conformité bien sûr avec le Code de l'Urbanisme) et de définir un **zonage**, c'est-à-dire de découper le territoire communal en secteurs suivant les fonctions ou activités à accueillir.

Chaque zone ayant une fonction particulière (habitat, agriculture, réserve naturelle...), un **règlement** propre à chaque zone a été arrêté (ainsi un lotissement à usage d'habitation sera refusé en zone agricole (A); sa place est en zone urbaine (U).

Le règlement du P.L.U. représente environ 115 pages, aussi, il ne sera pas possible de le mettre en ligne sur le site. Vous pouvez demander à le consulter librement au Secrétariat.

- **Périmètre de protection (ou protégé) :** L'église de BRICON a été inscrite sur la liste des monuments historiques le 11 septembre 1987. Ainsi, un périmètre de 500 m autour de l'Eglise a été institué. Tout projet inclus dans ce périmètre est transmis pour avis au Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine.

Vous avez un projet, que devez-vous faire?

Surtout, ne pas commencer les travaux avant d'avoir entrepris toutes les démarches nécessaires!

- Identifier la **zone** du P.L.U. concernée par votre projet (pour les particuliers, il s'agit souvent des zones UA ou UB),
- Demander au Secrétariat le **règlement** de cette zone; ce qui vous permettra de savoir quelles sont les constructions autorisées et celles qui y sont interdites ; vous y trouverez également des informations sur les règles d'implantation à respecter (retrait, alignement, etc.), et sur l'aspect extérieur des constructions (toitures, façades, clôtures...)
- Établir votre demande à l'aide du formulaire adapté (déclaration préalable, permis de construire...) et joindre toutes les pièces nécessaires à l'instruction de votre demande.

Des sites internet peuvent vous accompagner dans ces démarches :

- Pour obtenir des extraits de plans :
www.cadastre.gouv.fr / www.geoportail.gouv.fr
- Des informations complémentaires et pour télécharger des imprimés: www.service-public.fr
- Vous pouvez aussi contacter le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et Environnement (CAUE), rue du Commandant Hugueny à Chaumont :

Tel: 03.25.32.52.62 ou caue@haute-marne.fr

Mais, si le monde virtuel n'est pas "votre truc", vous pouvez toujours venir à la Mairie où la secrétaire, le maire et ses adjoints pourront vous remettre les imprimés et les informations nécessaires. Attention, leur rôle n'est pas de vous établir les dossiers, ni de dessiner des plans, mais de vous conseiller sur la démarche.

Et après ??? Votre dossier de demande est prêt, vous devez le déposer au secrétariat de mairie. S'il manque des dossiers, nous ferons les photocopies nécessaires.

La Commune de BRICON n'a pas la compétence "**instruction** des dossiers d'urbanisme", aussi, comme bon nombre de communes, les dossiers sont transmis à la D.D.T. (Direction Départementale des Territoires - ex DDE ou Equipement) pour instruction.

Ensuite, vous recevez une notification de délai d'instruction ou de pièces manquantes à fournir.

Les décisions sont signées par le Maire ou un adjoint avec le respect des décisions prises par le service instructeur, compétent dans le domaine de l'Urbanisme, du fait de l'existence du Plan Local d'Urbanisme.

Au conseil municipal

Compte rendu du conseil municipal du 25/01/2024

Présents : Gérard DÉCHANET ; Patrick LAGRANGE ; Patrick CHECCHI ; Franck DUHOUX ; Brigitte BOURGEOIS ; Franck FABRE ; Gilles COLLIER (à partir de 19h21)

Absent : Martial LEROY

Suppression et Création de Poste

Suite à la mise en disponibilité de Monsieur J.M. Blanc employé communal. Il devient nécessaire de prendre des dispositions pour pallier ce manque d'effectif. C'est pour faciliter le mode de recrutement que le Conseil décide à l'unanimité de supprimer le poste d'agent technique territorial de niveau 1 qu'occupait cet employé et de créer un poste d'agent technique territorial à temps plein. Cette décision sera soumise à l'avis du comité technique du centre de gestion de la Haute-Marne.

Ouverture de crédit d'investissement au Budget Primitif 2024

Afin de pouvoir permettre la continuité des travaux d'assainissement avant le vote du budget, le Conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à ouvrir tout crédit nécessaire au paiement des factures d'entreprises.

Convention de médecine préventive

Afin d'assurer les visites médicales des agents territoriaux employés par la commune, le Conseil accepte, à l'unanimité, qu'une convention soit conclue avec le centre de gestion avec effet a/c du 1^{er} janvier 2024. Le suivi médical sera donc confié à cet organisme à raison d'un forfait de 65 Euros par agent titulaire et de 85 Euros par agent sous contrat privé.

Clôture de la séance : 20h41

Compte rendu du conseil municipal du 07/12/2023

Présents : Gérard DÉCHANET ; Patrick LAGRANGE ; Patrick CHECCHI ; Franck DUHOUX ; Brigitte BOURGEOIS ; Franck FABRE ; Gilles COLLIER (à partir de 19h30)

Absent : Martial LEROY

Vacance du poste de 2^{-ème} adjoint

Madame la Préfète a accepté la démission de Monsieur Etienne HENRY. Aucun conseiller municipale ne souhaite prendre le poste. Madame Brigitte BOURGEOIS DEVIENT 2-ème adjoint et le poste de 3-ème Adjoint est supprimé.

Les modifications pour les commissions

COMMISSION	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<u>Syndicat des eaux d'orges</u>	COLLIER Gilles	LAGRANGE Patrick
	CHECCHI Patrick	LE ROY Martial
<u>SMIVOS de la vallée de l'Aube</u>	BOURGEOIS Brigitte	LAGRANGE Patrick
	CHECCHI Patrick	
<u>SIVOM des 3B</u>	DUHOUX Franck	
	FABRE Franck	
<u>Gestion des services techniques</u>	CHECCHI Patrick	
	DECHANET Gérard	
<u>Communication, bulletins et vœux</u>	BOURGEOIS Brigitte	
	LAGRANGE Patrick	
	LE ROY Martial	
<u>Culture, associations, jeunesse et médiathèque</u>	BOURGEOIS Brigitte	
	LAGRANGE Patrick	
	CHECCHI Patrick	

Consultation zone ENR

A la suite de la consultation public effectué du 23 novembre au 07 décembre 2023, deux remarques ont été inscrites. La commune étant situé dans l'aire d'adhésion du Parc National des Forêt, le conseil ne peut statuer que sur les solaire photovoltaïque / thermique sur bâtiment. Le conseil propose de retenir la zone encadrée qui comprend toutes les constructions existantes.

Subvention aux associations

Le conseil décidé d'allouer une subvention suivante aux associations :

- Sapeurs-pompiers : 550 euros (2 non participant aux votes)
- USBO : 1.100 euros (1 non participant aux votes)
- Gym Briconnaise : 250 euros (1 non participant aux votes)
- Souvenir français : 120 euros (1 non participant aux votes)
- Fanfare d'Orges : 250 euros (1 non participant aux votes)
- Via Francigena : 150 euros (1 non participant aux votes et 1 abstention)

Subvention Radar Pédagogique

Le conseil autorise Monsieur le Maire a demander des subventions pour l'acquisition de deux radar pédagogique pour un montant de 8 307.11%.

Sortie de Collection de la Médiathèque :

Le conseil autorise la sortie en don de certains ouvrages. Les livres n'appartenant plus à la médiathèque aura un tampon « sortie de collection » afin de les identifiés.

Remboursement de Frais de mission

Le conseil autorise le remboursement de frais dans la limite autorisée par le journal officiel et revalorisé chaque année.

Cheque de fin d'année pour le personnel

Le conseil décidé de maintenir les montants accordés en chèque UCIA (union de commerçant de Chaumont) en fonction des tranches déjà défini. Concernant les personnes parties ou arrivés au cours de l'année, un prorata sera calculé en fonction du temps exercé sur la commune.

Pour rappel :

- 40 euros accordé pour une durée hebdomadaire inférieur à 12 heures
- 70 euros accordé pour une durée hebdomadaire comprise entre 12 heures et 24 heures
- 110 euros accordé pour une durée hebdomadaire comprise supérieur à 24 heures

Questions diverses :

- Le secrétariat de Mairie sera fermé du vendredi 22 décembre 2023 au mercredi 03 janvier 2024.
- La médiathèque sera fermée du lundi 25 décembre au mardi 02 janvier 2024
- La salle des fêtes n'étant pas réserver pour la fin de l'année 2023, le conseil décidé de ne plus la louer pour l'année 2023.

Clôture de la séance : 21h15

Compte rendu du conseil municipal du 20/11/2023

Présents : Gérard DÉCHANET ; Patrick LAGRANGE ; Patrick CHECCHI ; Franck DUHOUX ; Brigitte BOURGEOIS ; Franck FABRE ; Gilles COLLIER (à partir de 19h30)

Excusé : Martial LEROY

Absent : Etienne Henry

Contrat d'assurance statutaire

Le contrat d'assurance en cas d'absence d'un agent communal est à renouveler pour la période 2024 à 2027. Le conseil décide de reconduire d'une part la garantie CNRACL pour les agents titulaires au taux de 8,79 % avec une franchise de 10 jours et d'autre part la garantie IRCANTEC pour les agents non titulaires au taux de 1,63 % avec une franchise de 10 jours.

Modification statutaire du SDED 52

Le conseil accepte la modification statutaire du SDED 52 pour permettre l'adhésion du SIE Richebourg, Leffonds, Semoutiers concernant les compétences TIC.

Consultation zone ENR

Dans le cadre de la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables, les communes doivent dans un premier temps définir des zones où il serait possible d'implanter des dispositifs de production d'énergie renouvelable puis dans un deuxième temps organiser une consultation publique. Etant donné que la commune de Bricon fait partie de la zone d'adhésion du Parc National Des Forêts, seul est possible la pose de panneaux photovoltaïques sur toiture. Le conseil décide de proposer un zonage qui englobe la totalité du village et d'organiser une consultation publique au secrétariat de mairie pendant les horaires d'ouverture.

Subvention voyage scolaire

Le groupe scolaire des 3B souhaite emmener les classes de CM1/CM2 au Val André du 2 au 9 février 2024. 10 élèves de la commune sont concernés. Le conseil décide une subvention de 150 € par élève.

Travaux d'assainissement

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer un avenant de 32 427,80 € d'augmentation soit environ 3 % du projet sur le lot 2 (domaine public).

Repas des aînés

Le conseil organisera un repas des aînés le 17 décembre au restaurant de l'Europe pour un menu à 31,5 €. Le repas est offert aux Briconnais(es) âgés de 66 ans et plus.

Clôture de la séance : 21h00

Au SIVOM des 3B

PROCES-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 20 DÉCEMBRE 2023 **SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATIONS MULTIPLES DES 3 B**

La réunion a débuté le 20 décembre 2023 à 19h00 sous la présidence du Président, Monsieur DUHOUX Franck.

Membres présents :

Monsieur BRESSON Jean-Louis
Monsieur DUHOUX Franck
Monsieur FABRE Franck
Monsieur GULLAUD Charles

Membres absents représentés :

Madame MASSON Julie Pouvoir donné à M DUHOUX Franck

Membres absents :

Madame MARY Marie-Rose

Secrétaire de séance : Monsieur GULLAUD Charles

Le quorum (plus de la moitié des 7 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

2023_14 - contrat d'assurance statutaire 2024/2028
2023_15 - Contrat alarme
2023_16 - Admission en non-valeur
- Questions diverses

2023_14 - contrat d'assurance statutaire 2024/2028

Le contrat d'assurance en cas d'arrêt maladie d'un agent communal est à renouveler pour la période 2024 à 2028. Le conseil décide de reconduire d'une part la garantie CNRACL pour les agents titulaires au taux de 8,79 % avec une franchise de 10 jours et d'autre part la garantie IRCANTEC pour les agents non titulaires au taux de 1,63 % avec une franchise de 10 jours.

5 voix pour

2023_15 - Contrat alarme

Le contrat d'alarme SCUTUM arrive à terme. Le Conseil décidé de la renouveler à compter du 01/01/2024 pour 78,00 € HT / mois

5 voix pour

2023_16 - Admission en non-valeur

Le Conseil refuse la demande du Service de Gestion comptable demande d'admettre en non-valeur les créances impayées de 2022.

5 voix pour

Octobre Rose



Dans le cadre de l'opération "Octobre Rose", Du 8 au 14 Octobre 2023, une équipe de cyclistes avait entrepris un « TOUR CYCLO de HAUTE-MARNE ». Le but de cette aventure était de faire connaître « L'ASSOCIATION DES OPERES DU SEIN » de SAINT-DIZIER et de recueillir des dons. Ce fut un bonheur de pédaler pour cette association présidée par le Docteur TRYHOEN diront les participants.

Durant les 7 étapes où ils ont parcouru 720 kilomètres et traversé 158 communes Haut-Marnaises, ces cyclistes ont pu récolter une somme de près de 11.000 euros.

Un chaleureux accueil leur a été réservé à chaque étape.

Le 09 octobre 2023, ils ont été émus par l'accueil reçu à Bricon qui était la 2ème étape. Monsieur le maire entouré des enfants des écoles a eu le plaisir de remettre, aux organisateurs, une somme récoltée auprès des habitants.

"Ensemble, nous avons gagné ce défi" sera t'il dit dans les remerciements adressés aux communes.



Souvenir Français



Tous les débuts d'années commencent par l'établissement du bilan comptable de l'année précédente. Notre comité local qui, je le rappelle, fait partie d'une institution nationale doit envoyer son bilan au délégué général départemental qui lui-même transfère notre comptabilité au siège de Paris.

Le budget est en léger déficit. Les recettes produites par les cotisations collectées, par les subventions accordées et par des dons se montent à 1960,80 €.

Les dépenses générées par l'entretien des tombes et monuments, pour les différentes actions correspondant à nos missions s'élèvent à 2119,35 €. Un facteur a particulièrement généré ce surcroît de dépense : le coût des revues attribuées aux mairies du canton, prix qui a doublé ! La suppression des numéros gratuits qui étaient réservés aux membres du Bureau a encore aggravé la situation. On n'est pas aidé !

Comme toutes les associations patriotiques, nous constatons une diminution des effectifs. Cependant notre Bureau s'est enrichi d'un nouveau « vice-président » en la personne de Monsieur Jannick Jalleau de Créancey.

L'année 2023 a été assez calme en événements et notre activité s'est principalement centrée sur la participation à des commémorations. Le 8 mai, le 11 novembre, la fête des drapeaux, le maquis de Laferté et d'autres petites cérémonies ont vu notre drapeau et nos bouquets ou flammes du souvenir honorer les Morts pour la France.

En général ces manifestations se déroulent avec ordre en présence des autorités municipales, cantonales et départementales. Tout se déroule selon la routine. Pourtant, et de nombreux briconnais l'ont déploré, il a manqué quelque chose lors du 11 novembre : nous n'avions pas de « Bleuets de France » à distribuer.

En effet, ce symbole n'est plus envoyé systématiquement au dépositaire local du Souvenir Français et si l'on oublie de le réclamer à temps à la société qui gère sa distribution via la préfecture, et bien on en est privé... C'est ce qui s'est passé ce jour-là ! Nous prendrons donc nos dispositions pour le 8 mai prochain.

Ceci dit, nous souhaitons « prudemment » une année paisible à la population.

Pour nos Morts pour la France, espérons qu'ils « ne se retournent pas trop dans leurs tombes » en considération des événements déplorables qui secouent perpétuellement notre monde !

Via Francigena



Voici un petit mot de notre Président Fabrice Noirot à l'adresse de tous les fidèles adhérents, aux hébergeurs et aux commerçants qui œuvrent au développement de notre voie de pèlerinage :

« En cette nouvelle année 2024, je pourrais vous souhaiter tout le bonheur du monde, malheureusement tous les vœux que l'on se souhaite n'ont pas tous une garantie de réalisation.

Je vais donc prendre exemple sur notre évêque Joseph de Metz-Noblat et vous souhaitez à vous et tous ceux qui vous sont chers une année où nous pourrions vivre des relations simples avec le cœur et dans le respect de notre maison commune qu'est la terre.

Merci à vous d'être en empathie avec notre association, et qui prouve votre soutien à ce que nous faisons toute l'année.

Merci au bureau qui me supporte depuis déjà 6 ans presque 7, ce qui ne l'empêche pas de faire un travail remarquable, la preuve en est là ce soir d'assemblée générale.

Merci à tous, impliqués dans nos actions avec chacun sa compétence.

Donc merci à vous qui faites ce que notre association est devenue ».

L'assemblée générale s'est tenue à Blessonville le vendredi 19 janvier. Le Président a exposé le rapport moral faisant part de sa satisfaction en évoquant la recrudescence des passages de pèlerins et l'augmentation du nombre de nuitées à la Maison des pèlerins.

Le trésorier a détaillé le rapport financier qui est à l'équilibre en déplorant toutefois le nombre un peu trop important de membres qui ont oublié de régler leurs cotisations de l'année 2023. Cependant il s'est félicité de la subvention donnée par la commune de Bricon à l'association (150 €). Merci Bricon !

A l'école des 3B



Depuis le 10 novembre, les élèves de l'école des 3B bénéficient à nouveau des services de la médiathèque de Bricon. Monsieur Testart apporte régulièrement, à l'école, une sélection de livres aux élèves de maternelle et accueille les élémentaires dans les locaux de la médiathèque. Les élèves peuvent ainsi emprunter des ouvrages correspondant à leur âge et à leurs goûts, pour une période d'environ un mois.

Le 8 décembre, grâce au soutien financier de l'association des P'tits loups, les élèves de CM ont pu assister au spectacle « Indomptable ! », au Nouveau Relax. Les artistes travaillant sur les propriétés magnétiques, la classe disposera, fin février, d'une mallette de découverte des aimants afin de réaliser des expériences à l'école.

Grâce aux lutins des P'tits loups, tous les élèves ont vécu une merveilleuse journée de fête le vendredi 22 décembre avec une séance de cinéma, des cadeaux et un joyeux goûter. Les plus jeunes ont vu « Mission Père Noël » et les plus grands « Wonka ».

En collaboration avec des élèves de la MFR de Buxières-lès-Villiers, l'école a organisé une collecte de produits d'hygiène au profit des Restos du cœur. Chacun a ainsi pu contribuer en déposant shampoing, brosses à dent et savon, dans le hall de l'école, du 8 au

22 janvier. Merci aux généreux donateurs et à la MFR pour nous avoir associés à leur action.

Le mardi 23 janvier, les gendarmes de la Maison de Protection des Familles sont intervenus auprès des élèves de CE et CM afin de les sensibiliser aux problèmes de harcèlement.

Les élèves de CM se préparent à partir pour leur séjour de découverte au Val André. Ils découvriront la faune, la flore et les métiers de la mer du 2 au 9 février, avec aussi quelques parties de char à voile !

Accueil de loisirs



L'accueil de loisirs était ouvert pendant les vacances de Noël du 02/01/2024 au 05/02/2024.

Les effectifs étaient de 7 enfants en moyenne les matins et 15 l'après-midi.

Coté activité les enfants ont pu participer au loto de Noël avec de jolis lots à choisir, je remercie d'ailleurs les personnes qui nous ont déposé des petits jouets, livres, et chocolats.

Ils ont également fabriqué des cartes de vœux, recréer l'histoire de roule galette sur une roue, et participé à un grand jeu pour aider le père Noël à retrouver ses affaires pour aller se reposer. Et le dernier après-midi, nous avons fait des sablés et regardé un dessin animé en les dégustant.

Je rappelle également que l'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis de l'année pendant les périodes d'écoles. (7h30/12h30 et 13h30/18h30)

Le mercredi 10 janvier, les enfants ont cuisiné une galette qu'ils ont pu manger pour le goûter.

Le mercredi 24 janvier, nous avons fabriqué un arbre géant pour décorer le hall.

Programme des mercredis à venir :

Le 07/02: Carnaval en folie

Le 14/02: Saint Valentin

Le 21/02: Le nouvel an chinois.

Le thème des prochaines vacances est : A la découverte des îles.

Le centre sera ouvert du 26 février au 8 mars.

Les horaires sont 8h à 12h30 et 13h30 à 18h30.

Au programme, découverte des traditions, des paysages, de la faune et de la flore. Entre atelier cuisine, danses et chants, jeux locaux, grand jeu, les enfants voyageront autour du monde. En Australie, au Japon, en Islande, ou en Angleterre par exemple.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui nous font des dons de jeux et jouets pour les enfants, ceux qui participent à l'achats d'ingrédients pour les ateliers cuisine, et qui nous aident à proposer de belles activités aux enfants.

Les P'Tits Loups *Bonne année 2024*



Cette année 2023 s'est achevée par l'organisation d'une sortie au cinéma de CHAUMONT pour nos p'tits loups. S'en est suivi le goûter de Noël au sein de l'école, financé, tout comme la sortie, par l'association. Nous remercions le Colibri pour sa participation pour l'achat du goûter.

Les sachets de friandises offerts par l'association ont été distribués aux enfants en fin de journée, pour leur plus grand plaisir.

Nous avons, comme chaque année, alloué un budget à chaque classe pour que les enseignantes acquièrent, sous forme de cadeau de Noël, du matériel éducatif.

La vente traditionnelle des chocolats a eu lieu en novembre, avec distribution avant les vacances de Noël, et a permis de contribuer au financement des festivités de fin d'année. Nous remercions les parents, familles, proches... pour leurs commandes.

Enfin, le 23 mars prochain, nous réitérons l'organisation d'un loto, qui a été un succès l'an passé. Nous comptons sur votre présence et remercions les commerçants qui ont, ou auront, contribué en offrant des lots ou bons d'achat. Leur participation est essentielle. Si vous souhaitez faire un don, vous pouvez vous rapprocher des enseignantes ou des membres du bureau.

L'association vous présente tous ses vœux pour cette nouvelle année.

A la médiathèque



La Médiathèque à votre service : De la fiche au fichier...

Tous les assidus lecteurs de la Médiathèque de Bricon savent à quoi correspond « l'historique » fiche d'emprunt qui accompagne chaque livre, CD, ou DVD. Cette « carte d'identité », d'une grande utilité, permet notamment de savoir qui est le dernier emprunteur d'un document. La recherche par utilisateur s'avère pratique.

Pour rechercher un emprunt dans l'ensemble des fiches des lecteurs, en revanche, c'est une autre affaire...

Depuis septembre 2023, la Médiathèque de Bricon totalise plus de 400 prêts, dont 150 non rendus actuellement. C'est pourquoi, depuis novembre 2023, une gestion documentaire informatisée a été mise en place pour optimiser la gestion des emprunts : recherche, retours, rappels, réservation etc.

Ce système de Gestion des Bibliothèques est essentiel pour assurer un suivi efficace des collections, simplifier les processus de prêt, de retour, de catalogage, d'identification des codes-barres et de recherche documentaire.

Depuis novembre 2023, 2298 documents ont été catalogués électroniquement. 1478 sont prêtés par la MDHM et 820 appartiennent en propre à la médiathèque de Bricon.

Il reste encore un tiers de documents à traiter, sans compter les emprunts non rendus et l'enregistrement des dons réguliers qui viennent, si l'état matériel et les thèmes le permettent, accroître les collections de la médiathèque.

Pour les plus curieux....

Le "catalogage" et l' "indexation"

Le catalogage vise à décrire un document pour que le lecteur puisse le retrouver dans le catalogue grâce à divers points d'entrée tel que le titre, l'auteur ou le sujet. Le catalogage est composé de deux éléments principaux.

La description bibliographique est un élément du catalogage. Elle vise à identifier le document grâce à une description matérielle.

L'indexation est un autre élément du catalogage qui vise à décrire le contenu intellectuel du document afin de pouvoir créer les vedettes sujet ou matière par exemple. (Source : école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques)

Le Café littéraire



Le Café Littéraire est une animation mise en place par notre ancienne bibliothécaire Aurore Boesch. Tous les derniers samedis du mois, à 10H30, le public est invité à participer à une discussion sur un thème culturel avec un intervenant (auteur, historien, artiste, etc.) le samedi 27 janvier, sur le thème de la **généalogie**, nous avons accueilli Mme Darmochod qui nous a exposé le cas du Général Charles Auguste Frossard dont la famille a donné de nombreux militaires de haut rang. Famille d'origine de Haute-Marne avec de grosses attaches à Châteauvillain.

Le Café Littéraire du 24 février était assez étonnant car Patrick Lagrange fit un exposé intitulé « *Poésie & Mathématiques* ». où nous avons découvert certains aspects étonnants qui relient ces disciplines apparemment antagonistes.

Le prochain Café Littéraire accueillera l'historien et toponymiste **Alain Catherinet** auteur entre autres de l'ouvrage *Origine des noms de communes, de hameaux et autres lieux habités anciens et modernes de Haute-Marne* qui viendra nous parler de certaines particularités historiques de Bricon. Rendez-vous donc *le samedi 30 mars à 10H30* à la médiathèque.



Important :

Le 30 mars également, la médiathèque organisera la traditionnelle Chasse aux Oeufs à 14H30 à la Mairie.

US-BRICON



L'équipe locale, les membres du bureau et ses dirigeants souhaitent une bonne et heureuse année 2024 à tous ses adhérents, ses bénévoles, ses supporters et à l'ensemble de la population Briconnaise !!!

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont chaleureusement ouvert leurs portes lors de la distribution de nos calendriers.

Merci à nos sponsors également car, sans leur aide financière, cette réalisation n'aurait pas pu aboutir.

C'est la trêve pour tout le monde, les joueurs et les dirigeants en profitent pour respirer un peu et se ressourcer car une grosse seconde partie nous attend.

Pour les joueurs du regroupement OUEST 52 et pour toutes les catégories du futsal leur ont été proposé durant la trêve ce qui leur ont permis de jouer en salle et de se perfectionner.

Les entraînements pour tout le monde reprennent pour se remettre en forme le calendrier de la reprise est fixé au 25 février pour les seniors.

La soirée « bière » organisée par le club a lieu le 3 février à la salle des fêtes de Bricon.

Nous souhaitons, une belle année à tous, nos joueuses et joueurs, beaucoup d'émotions pour les éducateurs, du fair-play, de l'abnégation, du travail et surtout beaucoup de moments de joies sur et en dehors du terrain.

ALLEZ USB

Chez les sapeurs-pompiers

Centre d'Incendie et de Secours de Bricon



Pour commencer cet article, le chef de centre le Lieutenant Julien Fraiseau et l'ensemble du personnel du CIS Bricon, souhaitent présenter leurs meilleurs vœux aux Briconnais et Briconnaises pour cette nouvelle année 2024.

Nous souhaitons également vous remercier pour votre chaleureux accueil lors de la tournée des calendriers.

L'an dernier nous avons réalisé 106 interventions :

79 Secours à personne

17 Incendies

3 Accidents sur la voie publique

7 Opérations diverses

Ces interventions ont lieu majoritairement sur Bricon et ses communes de premier appel ou sur les secteurs voisins de collègues de Chateauvillain, Maranville ou Arc en Barrois.

Depuis le 1er janvier 2024 nous sommes déjà intervenus à 8 reprises : 7 fois pour secours à personne et un accident de la voie publique.

Du côté du personnel le centre de Bricon est composé de 13 sapeurs volontaires et nous cherchons toujours quelques personnes supplémentaires pour étoffer notre effectif.

Si vous avez entre 17 et 55 ans, homme ou femme et que vous avez un peu de temps à mettre à la disposition de la population, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Vous pouvez contacter le chef de centre au 0610079262, ou passer directement au centre les mardis et vendredi à 17h et les premiers dimanches de chaque mois entre 8h et 12h.

Chaque début de mois nous réalisons des manœuvres pour parfaire nos compétences et techniques, les séances se déroulent de la façon suivante en prenant le café de bienvenue debriefing du mois écoulé avec un retour sur les interventions, les événements sapeurs-pompiers Puis une petite séance de sport pour la condition physique puis le groupe est divisé en deux une partie réalise des exercices de secourisme et le second des exercices incendies puis nous alternons.

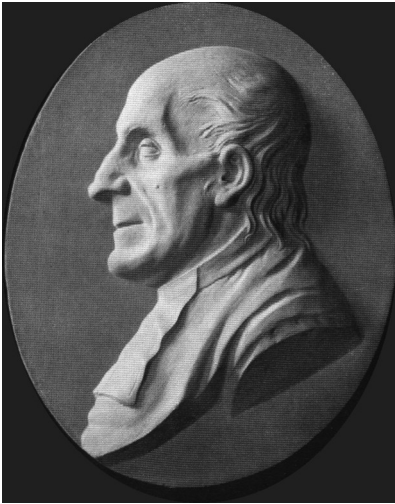


SAPEUR et Sans reproche

Efflam, le fils d'Aline et Arnaud Bienaimé à "décroché" le casque des Sapeurs-Pompiers de Paris qui lui a été remis dernièrement. Quelle fierté pour ses parents, pour notre village et pour notre corps des sapeurs pompiers qui ont su élever et motiver ce jeune homme jusqu'à cette fonction hautement gratifiante et utile. Félicitation à Efflam pour cette brillante promotion et son intégration au sein de la **BSPP**.

Un peu d'Histoire locale

L'abbé Edme Leclerc (1751 1816). Un enfant de bricon.



Edme Leclerc, fils de Louis Leclerc et de Louise Martin naquit à bricon le 21 mai 1751 .

Il connut la grâce d'appartenir à une famille d'une piété profonde. Sa vie fut ainsi solidement enracinée dans un christianisme authentique.

Première communion, vocation sacerdotale, admission au séminaire de Langres, tout semblait présager une existence bénie et dépourvue d'orages. Il devint un modèle dans sa vie religieuse avec un grand sens de l'obéissance. Admis à la tonsure¹ au cours de l'année 1766, personne ne fut étonné lorsqu'il fut nommé chapelain de l'église Saint Pierre et Saint Paul, aujourd'hui disparue, qui se trouvait en face de la cathédrale où se situe maintenant le square Jeanne Mance. Mais au-dessus de

tout, c'est par une prière ardente qu'il se prépare à devenir l'apôtre² dont l'Église avait besoin. Ordonné prêtre vers 1775, il devint pendant un an, vicaire à Vendevre. (Actuellement devenu Vendevre sur Barse, dans l'Aube). Après quoi, il fut rappelé à Langres. Ses supérieurs lui réservaient des fonctions mieux adaptées à ses compétences. Successivement directeur au petit séminaire, puis professeur de morale au grand séminaire, il fut enfin nommé professeur de théologie. Outre cette fonction importante, il remplit encore celle de secrétaire de l'évêché en 1789. Son enseignement, fruit de cette préparation consciencieuse et savante, était toujours claire comme tout ce qui vient d'un esprit qui a bien compris son sujet. Ce caractère supérieur fit de lui un confesseur et un directeur de consciences³ de premier plan.

De cet homme si remarquable, la révolution allait en faire un proscrit. Les rues de Langres ne verraient plus passer sa belle silhouette. Les sœurs, dans l'angoisse, ne trouveraient plus, justement, ce directeur de consciences qui les dirigeait.

Il refusa de prêter le serment civique du clergé et suivi dans l'exil son évêque, Monseigneur César Guillaume de la luzerne, évêque de Langres de 1770 à 1791. L'exil les emmena à Constance en Allemagne puis à Venise en Italie en compagnie de Jean Nicolas Caumont professeur lui aussi au grand séminaire ainsi que plusieurs autres prêtres. À Venise Edme Leclerc ne demeurera pas oisif. Il profita de ses loisirs pour écrire une vie de notre seigneur Jésus Christ.

Dès qu'il vit une possibilité de regagner son diocèse et la ville de Langres, il se mit en route. Son voyage allait l'entraîner dans de nombreux périls, car en traversant le département du Doubs, il fut reconnu comme prêtre non assermenté et emprisonné. Il réussit heureusement à se faire libérer puis finalement d'arriver à Langres en 1801.

1 Tonsure : acte physique et symbolique qui consiste à supprimer toute pilosité sur le sommet du crâne d'une personne admise à une fonction cléricale.

2 Apôtre : ici synonyme de prêcheur.

3 Directeur de consciences : celui qui guide la conscience d'une personne en matière de religion et de morale.

Ce qu'il trouva dans la ville, c'était les églises profanées, les couvents fermés, des congrégations dispersées. Où se réfugier alors dans ces circonstances douloureuses ? Une famille chrétienne et respectable qu'une honnête aisance mettait à l'abri du besoin, la famille Lacordaire, le reçut comme un de ses membres et, avec le logement, lui fournit la nourriture et tous les soins donnés par une charité la plus empressée. Il n'aspirait qu'à vivre sans richesse dans cette famille qui l'accueillait.

À cette époque, deux grandes nécessités se faisaient cruellement sentir. Il fallait d'abord rendre à l'Église ses possibilités d'apostolat, relever les tempêtes profanes, préparer un clergé solide. Cette restauration de l'Église dans la ville de Langres fut le premier objectif auquel il s'attacha. Pour cette besogne, il n'était heureusement pas seul. Il avait retrouvé ses compagnons d'exil impatients eux aussi d'effacer une partie du mal accompli durant les années écoulées. Il devint vicaire Apostolique de Langres de 1801 à 1804 et s'occupa de l'établissement d'une congrégation. Aucun projet n'entraîna mieux dans les vues de Monseigneur de la Luzerne qui avait donné à Edme Leclerc, pendant leur exil, sans hésiter, son approbation et sa bénédiction pour ce projet. Restait à le réaliser. Après le Concordat, il fut secondé dans cette oeuvre par Mademoiselle Jeanne Roger et peu à peu, se forma grâce à la providence⁴, la maison mère justement dite de la « Providence » de Langres.

Devenu curé doyen⁵ de Longeau en 1804, le saint prêtre s'employa tout entier à la sanctification de sa paroisse et à la rénovation du clergé. Il eut le bonheur de voir se former, en 1808, le noyau du petit séminaire de Langres par les soins et le dévouement de l'abbé Jean Huin principal du collège, l'un des plus insignes bienfaiteurs du diocèse.

Épuisé de force et malade, l'abbé Leclerc, qui outre le soin de sa paroisse s'occupait encore du gouvernement des soeurs de la Providence, eu besoin d'un vicaire au commencement de l'année 1816. On lui envoya Pierre Prudent qui plus tard devint missionnaire diocésain à Langres. Au soir du 19 novembre 1816, le vénérable fondateur des soeurs de la Providence rendit sa belle âme à Dieu et alla recevoir dans une vie meilleure la récompense de ses vertus. Le service funèbre fut célébré dans la cathédrale de Langres où l'abbé Baudot prit la parole pour exprimer tout à la fois la douleur de cette perte et d'admiration du personnage. Puis son corps fut ramené à Longeau au milieu de ses paroissiens qui, tout en le pleurant, célébraient sa mémoire. On l'ensevelit dans le cimetière champêtre du village selon le désir si nettement exprimé dans son testament. Il légua aux soeurs de la Providence le peu de bien qu'il possédait.

Références :

"La Providence de Langres" de Marcelle Dalloni, édition Alsatia, Colmar 1964.

"La Haute-Marne ancienne et moderne" d'Emile Jolibois, reprise de l'édition originale par la librairie Guéniot, Paris 1971.

"Un demi-siècle au pays de Langres" de Roger Turlure, Dominique Guéniot éditeur à Langres 1976.

"La Croix de la Haute-Marne" daté du 20 septembre 1986.

"Le département de la Haute-Marne" de l'abbé Roussel, reprise de l'édition de 1875 par Res Universis éditeur éditeur 1992.

Signé : Claude Prestat .

4 Providence : En religion, il s'agit du sage gouvernement de Dieu sur la Création.

5 Dans la tradition catholique un *doyen* (plus rarement appelé vicaire forain) est le prêtre mis à la tête d'un groupement de paroisses (un "*doyenné*").

Projet « Un peu d'Histoire »

Vous avez certainement déjà lu un de ces articles déposés en fin de bulletin qui ont pour ambition de vous faire découvrir quelques moments d'histoire de notre commune.

Ces articles sont principalement écrits par Monsieur Prestat, chercheur rigoureux, qui utilise les ressources classiques et par Monsieur Lagrange qui travaille principalement sur des sources accessibles sur Internet.

Cette rubrique historique est apparue à partir du numéro 100 de notre « Lettre de Bricon ». L'idée, qu'on se propose de développer, est de confectionner un fascicule qui regrouperait tous ces articles. Pour cela il nous faut des volontaires pour trier, vérifier et sélectionner les articles les plus intéressants. Nous proposons donc de créer un comité de rédaction qui se consacrerait à cette tâche.

L'ouvrage, une fois la compilation effectuée, pourrait être édité ; une édition qui serait financée par une souscription.

Cette initiative, d'ordre privé, n'engagerait ni la commune, ni la médiathèque.

La première réunion constitutive serait fixée au jour du printemps, c'est à dire le jeudi 21 mars.

Si vous voulez participer à cette aventure, faites-vous connaître auprès de Monsieur Lagrange 06 49 46 41 07 ou auprès de Monsieur Prestat 03 25 01 60 97.